

CSS Saint-Médard-en-Jalles / Sainte-Hélène

DREAL NOUVELLE AQUITAINE

COMPTE RENDU DE LA REUNION
Mardi 5 octobre 2021 - 9h30

Liste des participants

Emmanuel HERVES	DREAL
Peggy HARLE	DREAL
Nicolas FOUCARD	ArianeGroup
Angélique PIETRI	ArianeGroup
Christine MARRAUD	ArianeGroup
Marie GAUDRE	ArianeGroup
Thierry LATHUILLIERE	ArianeGroup
Emmanuel LLORCA	ArianeGroup
Arnaud DEMANGEOT	ArianeGroup
Valentin DESIRE	Mairie Saint-Médard-en-Jalles
Claude JOUSSAUME	Mairie Saint-Médard-en-Jalles
Rénato RICHARD	Mairie Saint-Médard-en-Jalles
Martine LEBLOND	SEPANSO
Lionel MONTILLAUD	Sainte-Hélène
Isabelle BRANAS	Sainte-Hélène
Arnaud DURAND	Sainte-Hélène
Pierre CADILLON	ROXEL
Fanny OFFERLE	ROXEL
Wendy AUDDO	ROXEL
Olivier HERMANN	ROXEL
Boris GARRO	ARS - DD33
Emmanuel LALIRE	DOTM 33
Frédéric GALICHON	DGA EM
Franck PETTINI	DGA EM
Windy BATAILLEY	Mairie de Moulis-en-Médoc
Stéphane CUISINIER	SDIS 33
Christophe DEBONS	SDIS 33
Frédéric PONS	Police Municipale de Saint-Médard
+ en visioconférence	
Xavier PROST	CGA
Sylvia CARON	CGA

Ordre du Jour

- ⇒ Bilan de l'activité des établissements et des nouveaux projets
- ⇒ Bilan des inspections (par le Contrôle Général des armées et la DREAL)
- ⇒ Autres sujets souhaités à l'initiative des participants

Documents Associés

- ⇒ Présentation AGS Candale
- ⇒ Présentation AGS Saint-Médard/Sainte-Hélène
- ⇒ Présentation CGA
- ⇒ Présentation DGA EM
- ⇒ Présentation DREAL
- ⇒ Présentation ROXEL

9h40 - Début de la réunion

M. Hervès, DREAL

Prend la parole pour saluer les personnes présentes et dérouler l'ordre du jour en trois temps. Il précise également que, sur le temps de prise de parole final, est ajoutée à l'ordre du jour la thématique des déchets.

1. Bilan de l'activité des établissements et des nouveaux projets

M. Hervès

Donne la parole à M. Lathuillère au nom d'ArianeGroup afin qu'il présente les informations CSS de l'établissement de Saint-Médard. Ce dernier introduit brièvement le déroulé de sa présentation en 5 points : actions et coûts, bilan du SGS, décisions administratives, accidents/incidents, et pour terminer les projets. ANNEXE II

C'est un total de 2 030 k€ qui a été dépensé pour la globalité des actions de préventions SSE, dont 1 400 k€ en faveur de la sécurité. M. Lathuillère met l'accent sur l'amélioration du risque ATEX et l'amélioration de l'ergonomie. Quant aux actions en faveur de l'environnement, ce sont les projets Salamandre et Elixir qui sont mis en lumière. Salamandre, lancé en 2020, a pour objectif de trouver des solutions alternatives au brûlage à l'air libre et non compatible Licorne. Après benchmark, la solution retenue a été la suivante : celle d'une unité de traitement thermique dont les essais pilotes (potentiellement financés par les partenaires institutionnels) pourraient être mis en place sur le site de Saint-Médard.

Est alors abordé le traitement du passif, sur les trois zones PA & CMB, CEP et CTD qui sont encore traitées pour le perchlorate. Sur la zone PA, le traitement est quasiment terminé, avec maintien d'un traitement biologique sur les zones sources. Pour la zone CEP, le confinement hydraulique démarré en 2015 s'est arrêté en 2018. Quant au CTD, le confinement hydraulique démarré en 2016 vient d'être réduit ; dans cette zone, l'excavation est terminée et le lessivage des sols en cours. En conclusion, l'impact global de ces trois zones sur la jalle est conforme aux objectifs fixés par l'arrêté préfectoral.

Mme Leblond, SEPANSO

Interroge M. Lathuillère afin qu'il puisse lui exposer pourquoi il existe une différence entre les objectifs différents de Caupian qui sont à 4 microgrammes et le reste à 1 par zone traitée dans la Jalle.

M. Lathuillère, ArianeGroup

Lui explique alors que l'objectif qui est donné dans la galerie de Caupian provient directement du ministère de la Santé, qui, pour la préparation des biberons des nourrissons de moins de 6 mois, recommande 4 microgrammes/litre dans l'eau de boisson, et que le choix qui a été fait pour Saint-Médard est de prendre en compte cette référence.

Comme précédemment rappelé, les objectifs établis des mesures de gestion du perchlorate ont été les suivants :

- 3 µg/l au Pont Rouge en provenance de l'ensemble du passif historique ;
- 1 µg/l spécifiquement en provenance de chaque zone (CEP, PA et CTD).

L'objectif de 3 µg/l a été proposé par ArianeGroup dans le cadre de ses plans de gestion (abattement de 90% de l'impact des nappes sur la Jalle évalué à l'époque à 30 µg/l).

Les « sous-objectifs » de 1 µg/l sont issus de l'allocation de l'objectif global de 3 µg/l à chacune des trois zones qui avaient été identifiées comme potentiellement contributrices de perchlorate en Jalle (CEP, PA et CTD). Ces « sous-objectifs » n'avaient pas pour objet de répondre à un risque ou un besoin particulier mais de guider le dimensionnement des mesures de gestion dans chacune des zones concernées.

Outre l'objectif global de 3 µg/l pour la gestion du passif historique, le site est tenu de limiter ses rejets d'exploitation dans la Jalle, ce qui correspond à une contribution de perchlorate en Jalle de 4 µg/l, soit un objectif cumulé de perchlorate en Jalle de 4+3=7 µg/l au Pont Rouge.

Cet objectif global est cohérent avec les taux de transferts moyens entre la Jalle et les captages de Thil-Gamarde estimé à 50% qui limitent la concentration en Jalle à 8 µg/l au maximum afin de ne pas dépasser 4 µg/l dans les captages.

M. Lathuillère passe à sa slide suivante qui traite des zones CLV, CCT2, CGP et CSS1, les trois premiers ayant un impact COHV et le dernier en amiante.

Quant au suivi du perchlorate au niveau du Pont Rouge, il est satisfaisant de constater que l'objectif d'infériorité à 7 microgrammes par litre est atteint depuis 2015, et qu'aujourd'hui, il atteint même une moyenne annuelle de 1,2.

M. Lathuillère entame ensuite sa seconde partie, à savoir le bilan du SGS, et rappelle que c'est un système de management obligatoire pour les établissements classés SEVESO seuil haut qui vise à prévenir les accidents majeurs. Ce SGS est composé en sept grands chapitres. Chaque année, une revue de direction permet de passer en revue ces chapitres, et l'on constate une tendance à l'amélioration, avec une performance de 84%. M. Lathuillère conclut cette partie par le rappel de la convention de site mise à jour en juillet 2019.

Il est ensuite question des décisions individuelles administratives pour le site de Saint-Médard. M. Lathuillère précise que M. Hervès fera ensuite un point

sur les inspections, ce que confirme ce dernier. M. Lathuillière énumère les grandes dates des inspections de la DREAL et des arrêtés préfectoraux.

Sa quatrième partie de présentation concernant les accidents et incidents est succincte, aucun n'ayant eu lieu depuis la dernière CSS de novembre 2020.

M. Lathuillière termine sa présentation avec les projets, notamment avec l'évolution de l'unité Licorne qui va porter sur le démantèlement des propulseurs du M51. Pour ces derniers, il est nécessaire d'avoir un nouvel atelier qui devrait démarrer en janvier 2024. En termes d'avancements, toute la partie projets a bien avancé, et des dossiers pour les autorisations administratives ont été déposés, dont un examen au cas par cas. Les permis de défrichage, de démolition et de construire ont été, eux, accordés. L'autorisation d'exploitation est à venir.

En l'absence de questions de la part de l'assemblée, **M. Hervès** propose de poursuivre avec ArianeGroup pour le site de Candale.

Mme Pietri, ArianeGroup

Prend alors la parole afin de présenter les actualités du site de Candale, CSS de Saint-Médard-en-Jalles. **ANNEXE II**

Sa présentation débute par une cartographie qui expose les sites girondins avant de se concentrer sur le seul site de Candale. C'est un exposé en trois grandes parties que sont la présentation du site, les décisions individuelles administratives de l'installation et, pour finir, les actualités du site.

Dans un premier temps, Mme Pietri rappelle la situation administrative du site dont l'Etat est propriétaire et ArianeGroup permissionnaire. Il s'agit d'un site mono-exploitant classé SEVESO seuil haut, dont l'effectif est d'environ 160 salariés. Ses activités principales sont basées autour des moteurs pour missiles balistiques, dont l'assemblage et démontage mécanique des moteurs, le stockage et la préparation et expédition de transports pyrotechniques par route.

Dans un deuxième temps, Mme Pietri fait un retour sur les décisions administratives. Une autorisation d'exploiter a été obtenue en octobre 2014, et la dernière inspection CGA a eu lieu le 8 septembre 2021 dont les conclusions sont a priori positives. On demeure néanmoins en attente du rapport définitif. La prochaine inspection aura lieu en 2022.

Quant aux actualités du site qui sont présentées dans un troisième temps, Mme Pietri insiste sur le fait qu'il n'y a eu ni incidents ni accidents environnementaux ou pyrotechniques depuis la dernière CSS. De plus, un exercice, hors heures ouvrées, de simulation d'un feu de transformateur en zone pyrotechnique a permis une montée en puissance du PC de crise. Pour finir, est mise en lumière l'amélioration des performances environnementales du site, avec une consommation en baisse depuis 7 ans. Le contrôle des rejets

aqueux et atmosphériques est en conformité avec les prescriptions du CGA. Et se poursuit l'exploitation du réseau piézométrique.

Cette présentation terminée, et en l'absence de questions, **M. Hervès** invite à passer à la présentation de l'exploitant suivant, ROXEL.

M. Cadillon, ROXEL

Prend alors la parole. Son intervention sera composée de 6 points : activités du site, actions réalisées pour la prévention des risques et leur coût, bilan du système de gestion de la sécurité, compte rendu des incidents et accidents, décisions individuelles administratives de l'installation, et enfin les projets.
ANNEXE VI

A titre de rappel, il est précisé que ROXEL est toujours une filiale à 50% de SAFRAN et de MBDA, et qu'elle est implantée sur le site de Saint-Médard. Il s'agit d'un site SEVESO seuil haut partagé par convention d'exploitation avec ArianeGroup. Production, effectif et chiffre d'affaires sont mentionnés.

Concernant les actions réalisées pour la prévention des risques, le montant global engagé est de 568k€, avec une partie sur la mise en sécurité du site, une partie récolement APC, une partie mise en conformité et ergonomie, et enfin la fiabilisation et la modernisation des moyens de production. Afin d'illustrer ses propos, des photos de couvertures de deux aires à déchets, de désamiantage, de rallongement des systèmes de pulvérisation d'eau sont montrées.

Pour le bilan du SGS, est réalisée chaque année une Revue de Direction afin de vérifier que le système de gestion de la sécurité est bien opérationnel et efficace. Ce bilan a été effectué au mois d'avril 2021. De plus, les échanges avec ArianeGroup pour le pilotage du site sont trimestriels. Et la convention de site, mise à jour en juillet 2019, est toujours active.

Concernant les accidents et incidents, il est stipulé par M. Cadillon qu'il n'y en a eu aucun de notable.

Au niveau des inspections de la DREAL, il y en a eu une en novembre 2020 et une en mars 2021, entraînant une mise en demeure exigeant de placer hors zone d'effet thermique les brides des colonnes sèches. Travaux qui ont été partiellement faits et évoqués plus haut lors de la présentation des photos.

MORPHEUS est le projet futur (acronyme de "Modernisation de l'Outil Roxel et des Performances Hygiène et Environnement de l'Usine SD") dont l'objectif est d'améliorer les conditions de travail vis-à-vis des produits nitrés, de réduire l'impact des procédés sur l'environnement, et d'améliorer les procédés de fabrication. A ce jour, le projet n'a pas encore été présenté à l'administration. Dans un premier temps, il va falloir trouver le process d'amélioration de fabrication, et dans un second temps, faire une échelle pilote, la dernière étape sera la réalisation de l'usine finale.

Mme Leblond

Annonçant une question de "béotienne", interroge M. Cadillon à la fin de son exposé sur la nature des produits fabriqués. Il lui répond qu'il s'agit de propergol.

M. Hervès

Interroge l'assemblée sur d'éventuelles autres questions.

Mme Leblond

Se plaçant du point de vue de l'habitant de Saint-Médard, qui parfois entend une détonation extrêmement forte et qui peut s'interroger sur sa nature, ou sur les odeurs, aimerait pouvoir savoir quel site est concerné.

M. Hervès

Précise que ce seront les points justement abordés dans la troisième partie de cette matinée.

Il propose donc de passer à la présentation de DGA EM. ANNEXE IV

M. Galichon, DGA EM

En introduction, rappelle que le site de Saint-Médard est classé SEVESO seuil haut, sur une superficie de 300 ha, inspecté par la DREAL et le Contrôle Général des Armées, en statut dérogatoire opérations secrètes. M. Galichon annonce le déroulé de son plan : le bilan de la SGS, les actions de préventions risques et le calendrier des inspections et audits.

M. Galichon rappelle qu'il existe trois sites : Saint-Médard, Biscarosse et Méditerranée.

Sur les formations 2020, un certain nombre de personnes ont été habilitées. Avec les entreprises extérieures, 80 plans de prévention ont été réalisés.

M. Galichon passe ensuite à la maîtrise des procédés et des exploitations, sous décret d'autorisation, et en cours d'instruction sur un nouveau décret d'autorisation avec le CGA. Est précisé également qu'a été remis un dossier d'autorisation environnementale lors de l'inspection de septembre 2021 qui est en phase d'instruction.

La conception et gestion des modifications sont alors abordées. A chaque fois qu'il y a un essai, une analyse de sécurité du travail est réalisée. M. Galichon fait mention du POI qui a été remis à jour en 2020, transmis au CGA. En termes d'intervention, il existe des moyens propres : des pompiers d'État. Un exercice HNO (heures non ouvrées) a été réalisé sur le site de Saint-Médard. On note un certain nombre d'accidents mineurs du travail.

M. Galichon aborde ensuite le suivi des EIPS (éléments importants pour la sécurité - désormais désignés comme mesures de maîtrise des risques), tant sur le plan organisationnel que sur le plan humain. Concernant ces EIPS, en 2020, 91 actions de sensibilisation, 2 réunions trimestrielles et 75 plans de prévention ont été menés, et près de 900 éléments sont suivis en CVPO. Sur les actions de prévention, DGA EM est à jour sur les risques foudre, une exploitation de piézomètres a également été installée, l'accès au site a été consolidé. M. Galichon termine par le rappel des audits internes et des inspections SEVESO annuelles.

Mme Leblond

Souhaite savoir où est localisé précisément le site.

M. Galichon

Lui précise que ce dernier est situé juste à côté de leurs homologues à Saint-Médard, et est donc présentée la planche où sont identifiés les sites pour davantage de précisions.

Dans la mesure où il n'y a pas d'autres questions, **M. Hervès** propose de passer à la deuxième phase : la partie bilan des inspections des environnements, qu'il va débiter.

2. Bilan des inspections

M. Hervès

Rappelle que la DREAL est assermentée en tant que police environnementale. L'objectif est de réduire les dangers et les nuisances, protéger les personnes, l'environnement et la santé publique. Pour y parvenir, il existe trois grands axes que sont l'encadrement réglementaire, la surveillance des installations classées et l'information auprès des exploitants et du public, ce qu'il fait précisément aujourd'hui. ANNEXE V

M. Hervès reprend ensuite chacun des exploitants selon deux sous thèmes : les dossiers et les inspections. Il commence par ArianeGroup Sainte-Hélène où il n'y a aucune modification du site en 2021, mais une inspection en février de la même année qui doit aboutir à la mise en place d'un nouvel étage de filtration.

Quant au site de Saint-Médard d'ArianeGroup, trois modifications sont à noter, qui ont déjà été présentées par M. Lathuillière au niveau des dossiers.

M. Hervès aborde ensuite deux autres points, notamment une modification qui est en cours d'étude, dont l'idée est le traitement des eaux de Roxel par la station Licorne, ce qui amènerait des effets bénéfiques environnementaux, notamment le fait de ne pas aller faire les traitements à Pau. Ensuite, ainsi que l'a signalé M. Lathuillière, après un important travail entre les exploitants et la DREAL, un AP de réactualisation a été signé le 22 janvier 2021, qui a permis

d'abroger 22 arrêtés préfectoraux, en reprenant les prescriptions encore d'actualité tout en en ajoutant de nouvelles.

Au niveau du traitement des sites et des sols pollués, M. Hervès résume ce qui a été présenté précédemment par M. Lathuillière. Il précise qu'au vu des dernières analyses reçues, il n'y a aucun rebond significatif de concentration au perchlorate.

Vient ensuite le deuxième sous-thème, l'inspection de novembre 2020, constatant 19 observations, 8 demandes de compléments d'information et 2 non-conformités. Les réponses qui ont été apportées par l'exploitant seront étudiées lors de la prochaine inspection qui se tiendra, prochainement, en novembre 2021. La seconde inspection, inopinée, de janvier 2021, sur la thématique de l'état des stocks, a eu pour finalité une mise en demeure. Cependant, l'exploitant ne dépasse pas le timbrage et donc ne crée pas de nouvelles situations de danger. Ont été relevées, en outre, 5 autres non-conformités et 8 observations. L'inspection suivante, celle de juin 2021, a permis les constats suivants : aucune non-conformité sur les MMR, une non-conformité et 11 observations.

M. Hervès change ensuite d'exploitant pour ROXEL. Il n'y a rien à signaler sur les dossiers modification de site. En revanche, concernant le traitement des sites, l'exploitant a demandé un allègement de la surveillance qui est en cours d'instruction. L'inspection a eu lieu, elle, en novembre 2020, constatant aucune non-conformité et 17 observations dont 6 levées à ce jour. Une deuxième inspection a été menée en mars 2021, avec pour objet les suites de l'inspection précédente. Il faut noter que la mise en demeure précédente a été levée grâce à un important travail de fond fourni par l'exploitant. Il y a eu cependant un autre constat entraînant une nouvelle mise en demeure, 4 non-conformités dont deux sont levées à ce jour et 5 observations dont 4 sont levées.

Une fois ces présentations terminées, et en l'absence de questions M. Hervès propose une pause qui se tiendra de 11h05 à 11h15.

M. Prost, CGA (en visioconférence)

Entame sa présentation ANNEXE III.

Il commence par un rappel succinct des obligations d'un site SEVESO seuil haut. Il passe ensuite à l'inspection de DGA EM sur les sites de Saint-Médard et Saint-Jean-d'Illac, mais ce dernier ne sera pas abordé ce jour. L'inspection a été faite les 6 et 7 septembre et a porté notamment sur l'exercice POI en HNO. M. Prost ne revient pas sur le SGS abordé précédemment par la DGA. L'inspection a également porté sur l'avancement des travaux post-PPRT et la gestion des déchets. Le rapport d'inspection est en cours de finalisation et sera communiqué prochainement à l'exploitant. Les constats seront présentés lors de la prochaine CSS.

Concernant le site DGA EM, un dossier d'autorisation environnementale est en cours d'instruction pour lequel des compléments ont été communiqués par l'exploitant au mois d'août. L'instruction se poursuit avec pour objectif d'aboutir fin 2021/2022.

M. Prost aborde l'inspection du site ArianeGroup-Candale qui a notamment porté sur le POI et les exercices associés, le SGS, les contrôles périodiques à réaliser à une fréquence imposée, la protection foudre, et la gestion des déchets. L'inspection a également permis de faire le point sur les travaux liés à l'implantation d'un bassin de rétention des eaux d'incendie et de réfection du réseau des eaux pluviales. La prochaine inspection est prévue pour 2022.

M. Prost termine par les dossiers, notamment par le réexamen de l'étude de dangers dont certains points sont à revoir et ont fait l'objet d'une demande de compléments. Un point a été fait au cours de cette inspection, et ArianeGroup a indiqué transmettre l'ensemble des compléments pour le 15 décembre au plus tard.

Aucune question n'étant posée à M. Prost, **M. Hervès** invite à passer au troisième tiers de cette matinée.

3. Autres sujets souhaités à l'initiative des participants

M. Hervès

Ouvre la discussion à l'initiative des participants sur la thématique des déchets qui lui a été soumise par email le matin même par la SEPANSO.

Mme Leblond

Prend alors la parole sur le sujet des bruits et des odeurs. Elle rappelle avoir envoyé une demande d'information à ArianeGroup en novembre 2020, mais ce qui l'interpelle actuellement, ce sont particulièrement les odeurs. Elle a pu noter un épisode à 13h10, alors même que, normalement, il y a interdiction de brûlage pendant les récréations scolaires. Elle s'interroge alors sur la facilité à mettre en place cette mesure.

M. Lathuilliere

Lui répond que c'est le groupe lui-même qui s'est imposé cette mesure, et que cela ne fait pas partie d'un arrêté préfectoral, mais que, néanmoins, la pause méridienne n'est pas considérée comme récréation.

Mme Gaudré, ArianeGroup

La Directrice ajoute également que, plus ils s'imposeront des contraintes, plus la gestion des déchets risque d'être compliquée.

Mme Leblond

Rebondit alors, en sa qualité de témoin direct, sur la persistance des odeurs, pendant trois jours de suite en février 2021, à tel point qu'ils ont dû rester enfermés, une chose qu'elle n'avait pourtant jamais connue en 25 ans de vie à Saint-Médard. En conséquence, elle s'alarme.

Mme Gaudré

La questionne sur les dates précises de cet incident, afin de vérifier ensemble, car ArianeGroup n'a pas d'activité qui génère des odeurs telles que décrites, et tout est toujours réalisé dans les meilleures conditions météorologiques. De plus, elle ajoute que ni les produits, ni les méthodes de brûlage n'ont été modifiés.

M. Hervès

Demande, sans succès, si d'autres exploitants dans la salle pourraient avoir une esquisse d'explication.

Les conditions météo étant évoquées par plusieurs participants, M. Hervès rappelle qu'elles sont toujours enregistrées.

M. Joussaume, Mairie de Saint-Médard

Intervient alors en soulevant la possibilité qu'il pourrait y avoir des usines autour du Haillan qui produiraient, elles aussi, des odeurs.

M. Foucard, ArianeGroup

Abonde en son sens, en rappelant que, par exemple, lors d'un fort vent de sud, les odeurs de Factice peuvent aller jusque dans le Médoc. Cela pourrait être une explication aux odeurs inconfortables.

Mme Leblond

Précise que les coordonnées notées coïncident partiellement avec des brûlages du site ArianeGroup ce jour-là.

Mme Gaudré

Reprend alors la parole pour rappeler tout le travail qui est fait, les études longues et coûteuses mises en place pour avoir un moindre impact sur l'environnement et une meilleure image, et assure qu'ils trouveront vite des solutions.

C'est ce moment que choisit **M. Hervès** pour réaffirmer que les exploitants ont un devoir de transparence annuelle sur l'avancement des technologies.

Mme Leblond

Indique que le CR de 2019 faisait état de la volonté de la ville de Saint-Médard-en-Jalles de disposer sur son site internet d'une page d'informations synthétiques pour informer des habitants souvent inquiets des phénomènes assez spectaculaires dont ils sont témoins (détonation de grande ampleur, fumée en forme de champignons et odeurs). Actuellement sur le site de la mairie, se trouvent des informations pas toujours compréhensibles et accessibles. Elle évoque l'idée d'une FAC (foire aux questions). La DREAL avait validé l'idée d'une présentation en accord avec les industriels et de sa contribution sous la forme d'une relecture critique du projet finalisé. Qu'en est-il ?

M. Hervès

Fait donc la transition sur ce nouveau sujet, en rappelant que c'est à la Mairie de la mettre en place.

M. Joussaume

Répond qu'il faut mettre en place un processus à cette fin. Et, à terme, il faudra pouvoir avoir accès aux informations réglementaires et à celles plus vulgarisées.

Mme Leblond

Amorce ensuite son second sujet, celui des déchets retrouvés dans la Jalle : elle signale 2 sites de déchets non imputables à ArianeGroup mais impactant la Jalle à Caupian, notamment au niveau de la grille anti-intrusion du pont 16. Des photos ont été transmises. Certains déchets semblent anciens.

M. Lathuillère

Confirme qu'il s'agit de déchets communs déposés par des usagers et non par ArianeGroup, et qu'effectivement, le pont fait barrage. Néanmoins, des nettoyages sont régulièrement organisés.

Mme Gaudré

Intervient alors, à l'adresse de Mme Leblond afin qu'à l'avenir, soient mis en place, avec le concours des associations locales, des séances de nettoyage fréquentes. Car ArianeGroup en prend en charge de façon ponctuelle, mais ne peut assurer à 100% le nettoyage de déchets qui ne sont pas les siens.

M. Hervès

Conclut d'ailleurs que cela sort de l'activité d'ArianeGroup.

Pour terminer, M. Hervès demande s'il y a d'autres questions. En l'absence de réponse positive, il clôture la séance et remercie les participants.

12h10 Clôture de la réunion